

Où jeter les ordures ?

Règles de vie à Beryl

Proposé par: F. Durafour

Publiée le : 24/11/2007 18:10:00

La procédure n'est pas la même selon qu'il s'agit d'ordures ménagères, de déchets recyclables ou d'objets encombrants et lourds

Ordures ménagères :

Jetez les dans la pelle du vide-ordures situé sur le palier. Placez les dans des sacs en plastique fermés afin d'éviter de souiller les gaines de descente, et d'attirer inévitablement les cafards. Vérifiez que votre sac est bien évacué, qu'il n'est pas resté coincé dans la pelle ! Ne jetez ni verre, ni objet qui fait du bruit en tombant, au risque d'abîmer les gaines et/ou de blesser ceux qui sortent les poubelles et qui peuvent se trouver dessous au moment où vous jetez votre objet.

Le sol du local du vide-ordures doit rester exempt de tout dépôt ; c'est : soit la pelle, soit le paragraphe suivant! Déchets recyclables :

Verre, papier, plastique, petits objets électro-ménagers sont à déposer au local poubelle situé au niveau -0, dans le bac approprié (couvercle jaune ou couvercle blanc). Le bac à couvercle vert reçoit ce qui est trop gros pour passer dans la pelle et qui n'est pas un "encombrant". Objets encombrants et lourds (y compris chaises, planches, matelas objets divers)

Aux heures d'ouverture de la loge, demander aux gardiens qu'ils ouvrent la porte d'accès à la rue camion, au niveau 0-.

Descendre ensuite ses encombrants directement sur la rue camion, à l'emplacement réservé à cet effet, **tout de suite à gauche en sortant**. Les gardiens referment la porte lorsqu'ils constatent, grâce à la caméra, que le dépôt est terminé.